

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2018

L'an deux mille dix-huit le vendredi 20 avril à 19 heures 38

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique RICHARD BRICE, Maire

Etai^{ent} présents : Dominique RICHARD BRICE, Jean-Marie HUGUENIN, François ROHMER, Pierre THOMAS, Loïc WEBER, Nadine MORO BERNARDIN, Georgette JOB, Marie-Alice CHERRIER WOLLE, Mickaël CLER

Procurat^{ion}(s) : Guy GEAUGEY à Dominique RICHARD BRICE, Corinne LALOGÉ DARET à Jean-Marie HUGUENIN, Sophie HILLERA à Loïc WEBER

Etait(ent) absent(s) excusé(s) : Guy GEAUGEY, Corinne LALOGÉ DARET, Sophie HILLERA

Etait(ent) absent(s) non excusé(s) : Ludivine PERRIN DEROCHE, Nicolas BREGIGEON

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Alice CHERRIER WOLLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire explique ce qui a motivé la tenue de ce Conseil : la décision d'attribution d'un lot de chasse par adjudication (Conseil Municipal du 13 avril 2018) a en effet la mise en place d'une procédure et de délais à respecter.

L'ordre du jour de ce conseil est entièrement composé d'éléments propres à cette procédure. Ceci afin de permettre à l'Office Nationale des Forêts de mener à bien sa mission pour une prise d'effet, au 1^{er} juin 2018, pour l'ensemble des 4 lots résultant du découpage acté le 13 avril 2018.

2018/ 49 : LOCATION CHASSE COMMUNALE - DEFINITION DE LA DATE D'ADJUDICATION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu des délais qui sont impartis, de fixer la date de l'adjudication du lot de chasse n° D au 28 mai 2018, pour un début de bail fixé au 1^{er} juin 2018.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette date.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2018/ 50 : LOCATION CHASSE COMMUNALE - DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL COMME MEMBRES DU BUREAU D'ADJUDICATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, de désigner deux membres du Conseil Municipal comme membres du bureau d'adjudication.

Elle propose Monsieur Mickaël CLER et Madame Nadine MORO BERNARDIN.

Monsieur Jean-Marie HUGUENIN, adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'il se porte également candidat.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de procéder à une élection à bulletin secret.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Dominique RICHARD BRICE
- Assesseurs : Loïc WEBER et François ROHMER
- Secrétaire : Marie-Alice CHERRIER WOLLE

Après dépouillement, les résultats de l'élection sont les suivants :

- Votants : 12
- Nombre de voix pour Mickaël CLER : 11
- Nombre de voix pour Nadine MORO BERNARDIN : 10
- Nombre de voix pour Jean-Marie HUGUENIN : 3

Madame le Maire indique donc à l'assemblée que les deux membres du bureau d'adjudication du bail de location de la chasse communale sont Monsieur Mickaël CLER et Madame Nadine MORO BERNARDIN.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que la composition du bureau des adjudications est prévue dans l'article 5 du règlement des adjudications qui a été transmis à l'assemblée. Ce bureau est indépendant de la Commission d'Appel d'Offres.

2018/ 51 : LOCATION CHASSE COMMUNALE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES, FICHE ARTICLE OU TOUTES AUTRES PIECES ANNEXES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le cahier des clauses générales relatif à l'adjudication du bail de chasse, la fiche de lot (ou fiche article) récapitulant les détails attachés au lot concernés. A ce sujet, elle tient à préciser que le lot D sera d'une surface de 840.11 hectares et non de 778.40 hectares en raison d'une erreur de calcul.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver le cahier des clauses générales,
- Approuver la fiche de lot, et la surface, soit 840.11 ha
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ces documents sont joints à la délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2018/ 52 : LOCATION CHASSE COMMUNALE - APPROBATION DU REGLEMENT DES ADJUDICATIONS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le règlement de l'adjudication du lot de chasse n° D, joint en annexe, et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est parvenue dans les trois jours avant la séance du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 00.



Richard Brice

Madame Dominique RICHARD BRICE